



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 83754

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention du Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le plan Climat 2004. Ce plan vise à permettre à la France de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Or ce plan est loin d'être suffisant car il n'impulse aucun changement structurel, la politique climatique étant en contradiction avec la politique gouvernementale en matière de transports. Une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre nécessite une remise en cause du « tout routier » et le développement de l'intermodalité et du feroutage pour le transport de marchandises. Dans ces conditions, elle lui demande de lui préciser quels changements structurels il compte prendre, en concertation avec le ministre des transports, pour réduire effectivement les émissions de gaz à effet de serre.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au plan climat 2004. Au plan international, dans le cadre du protocole de Kyoto, entré en vigueur le 16 février 2005, l'Union européenne doit réduire ses émissions globales de gaz à effet de serre (GES) de 8 % en 2008-2012, par rapport à 1990. La France, au sein de la bulle européenne, doit stabiliser ses émissions pour la même période. Le plan Climat, plan gouvernemental, doit permettre à l'horizon 2010 d'atteindre ce but. Ainsi, le plan Climat 2004 mentionne l'objectif à long terme Facteur 4. Diviser par quatre les émissions françaises de GES à l'horizon 2050 est un but ambitieux et volontariste affiché par notre pays, et qui mêle tout un ensemble de considérations (techniques, technologiques, économiques et sociétales) avec, en toile de fond, des choix et des enjeux majeurs pour les politiques publiques. À ce jour, après le séminaire gouvernemental du 23 mars 2005, le Gouvernement a également mis en place un groupe de travail présidé par M. de Boissieu, président du Conseil d'analyse économique, qui a reçu comme mission de préciser les enjeux et les différentes voies pouvant conduire à une division par quatre de nos émissions de GES à l'horizon 2050. Christian de Boissieu a remis ses conclusions le 3 juillet 2006. Celles-ci devraient faire l'objet d'un colloque à l'automne.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83754

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 638

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11049